

FICHE DE DONNEES DE SECURITE ACRYLIC PROTECTIVE LAQUER

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ACRYLIC PROTECTIVE LAQUER
No du produit APL-b, EAPL15ML, EAPL500ML, EAPL05L, ZE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Fabrication d'équipements électriques
Utilisations déconseillées Nous n'avons actuellement pas d'informations sur les utilisations identifiées. Elles seront ajoutées à la présente fiche de sécurité lorsque disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ELECTROLUBE. A division of HK
WENTWORTH LTD
ASHBY PARK, COALFIELD WAY,
ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE
LE65 1JR
UNITED KINGDOM
+44 (0)1530 419600
+44 (0)1530 416640
info@hkw.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Flam. Liq. 2 - H225
Pour l'homme	Skin Irrit. 2 - H315; Eye Irrit. 2 - H319; Skin Sens. 1 - H317; Repr. 2 - H361d; STOT Single 3 - H336; STOT Rep. 2 - H373
Pour l'environnement	Non classé.

Classification (1999/45/CEE)

Xn; R48/20. Repr. Cat. 3; R63. Xi; R36/38. R43. F; R11. R67.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient TOLUÈNE
2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE

Etiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



Mention D'Avertissement

Danger

Mentions De Danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.

ACRYLIC PROTECTIVE LAQUER

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils De Prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P313	Consulter un médecin.

Conseils De Prudence Supplémentaires

P260	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
------	---------------------------------------

2.3. Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

TOLUÈNE	30-60%
No CAS : 108-88-3	No CE : 203-625-9
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 Repr. 2 - H361d STOT Single 3 - H336 STOT Rep. 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304	Classification (67/548/CEE) F;R11 Repr. Cat. 3;R63 Xn;R48/20,R65 Xi;R38 R67
BUTANONE	10-30%
No CAS : 78-93-3	No CE : 201-159-0
	Numéro D'Enregistrement: 01-2119457290-43
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 EUH066 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H336	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xi;R36 R66 R67
2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE	<0.1%
No CAS : 26530-20-1	No CE : 247-761-7
Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox. 3 - H331 Skin Corr. 1B - H314 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Classification (67/548/CEE) T;R23/24 C;R34 Xn;R22 R43 N;R50/53

ACRYLIC PROTECTIVE LAQUER

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires Sur La Composition

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer soigneusement la bouche. Consulter immédiatement un médecin !

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Use tepid water for rinsing

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Un incendie peut être éteint avec : Mousse. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Éviter de respirer les vapeurs du feu. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Le personnel de nettoyage devrait utiliser une protection respiratoire et/ou une protection prévenant le contact avec les liquides. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir également la rubrique 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Ramasser et éliminer le produit déversé comme indiqué dans la rubrique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant.

ACRYLIC PROTECTIVE LAQUER

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Inflammable/combustible. Éloigner des oxydants, de la chaleur et des flammes. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
BUTANONE	VLEP	200 ppm	600 mg/m3	300 ppm	900 mg/m3	
TOLUÈNE	VLEP	100 ppm	375 mg/m3	150 ppm	550 mg/m3	R3

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

R3 = Substance classée toxique pour la reproduction catégorie 3

Description Des Ingrédients

VLEP = Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle françaises

BUTANONE (CAS: 78-93-3)

DDSE

Industrie	Dermique	Long terme	1161	mg/kg/jour
Industrie	Inhalation.	Long terme	600	mg/m3
Consommateur	Dermique	412	mg/kg/jour	
Inhalation.	106	mg/m3		
Oral	31	mg/kg/jour		

CPSE

Eau douce	55.8	mg/l
Eau de mer	55.8	mg/l
ITER	709	mg/l
Sédiment	284.7	mg/kg
Sol	22.5	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Conditions de procédé

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée.

Protection respiratoire

Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante et de travail de courte durée. Un appareil respiratoire à filtre combiné, type A2/P2, est recommandé. EN14387

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants en nitrile sont recommandés. Gloves should conform to EN374

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées et bien ajustées si les projections sont probables. EN166

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement à l'eau savonneuse en cas de contamination de la peau. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ACRYLIC PROTECTIVE LAQUER

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide Clair
Couleur	Incolore.
Odeur	Solvants organiques.
Solubilité	Insoluble dans l'eau Soluble dans : Acétone Miscible avec : Alcool Chloroforme Éther.
Point de fusion (°C)	<-89 (-128.2 F)
Densité relative	0.910 @ 20 °c (68 F)
Pression de vapeur	2.9 kPa
Viscosité	2.0 mPas @ 25 °c (77 F)
Point d'éclair (°C)	<0 (<32 F) CF (Creuset fermé).
Température d'auto-inflammation (°C)	>404 (>759.2 F)
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)	1.9
Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)	10

9.2. Autres informations

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non déterminé.

Polymérisation Dangereuse

Ne polymérise pas.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur. Éviter le contact avec les oxydants ou les agents réducteurs.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation

Nocif par inhalation. Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Le produit a un effet dégraissant de la peau. Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche.

Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Use tepid water for rinsing

ACRYLIC PROTECTIVE LAQUER

Voie D'Exposition

Inhalation. Absorption par la peau.

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

TOLUÈNE (CAS: 108-88-3)

Dose Toxique 1 - DI 50

5000 mg/kg (oral rat)

BUTANONE (CAS: 78-93-3)

Dose Toxique 1 - DI 50

>2193 mg/kg (oral rat)

Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (DL50 orale)

> 2193 mg/kg Rat

Toxicité aiguë (DL50 dermique)

> 5000 mg/kg Lapin

Danger par aspiration:

Inhalation

Les vapeurs peuvent irriter l'appareil respiratoire ou les poumons. Les vapeurs peuvent provoquer somnolence et vertiges.

Ingestion

Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements. Peut entraîner des nausées, des maux de tête, des vertiges et de l'enivrement.

Contact avec la peau

Irritant pour la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux.

2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE (CAS: 26530-20-1)

Dose Toxique 1 - DI 50

>500 mg/kg (oral rat)

Dose Toxique 2 - DI 50

>900 dermal mg/kg (oral rat)

Concentration Toxique - CL 50

0.27 mg/l/4 h (inhalation rat)

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

On ne considère pas que ce produit ait des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

TOLUÈNE (CAS: 108-88-3)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l

24

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l

19.6

BUTANONE (CAS: 78-93-3)

Toxicité Aiguë Pour Les Poissons

Ne pas considéré comme toxique pour les poissons.

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l

3200 - 5600

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l

7060

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

ACRYLIC PROTECTIVE LAQUER

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

BUTANONE (CAS: 78-93-3)

Dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

BUTANONE (CAS: 78-93-3)

Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité :

Ne pas considéré comme mobile.

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

BUTANONE (CAS: 78-93-3)

Mobilité :

Ce produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

BUTANONE (CAS: 78-93-3)

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

BUTANONE (CAS: 78-93-3)

Non déterminé.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Informations générales

Pendant la manipulation des déchets, il faut prendre en considération les mesures de précaution s'appliquant à la manipulation du produit.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN)	1263
No. UN (IMDG)	1263
No. UN (ICAO)	1263

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport PAINT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN	3
Classe ADR/RID/ADN	Classe 3 : Liquides inflammables.

ACRYLIC PROTECTIVE LAQUER

No. D'Étiquette ADR	3
Classe IMDG	3
Classe/Division ICAO	3
Étiquettes De Transport	



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN	II
Groupe d'emballage IMDG	II
Groupe d'emballage ICAO	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS	F-E, S-E
Code Hazchem	•3YE
No. De Danger (ADR)	33
Code restriction de tunnel	(D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)

Aucune autorisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Émise Par	Helen O'Reilly
Date de révision	APRIL 2013

ACRYLIC PROTECTIVE LAQUER

Révision 4
No FDS 10320

Phrases - R (Texte Intégral)

R11 Facilement inflammable
R38 Irritant pour la peau.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R36 Irritant pour les yeux.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R48/20 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R34 Provoque des brûlures.
R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R23/24 Toxique par inhalation et par contact avec la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mentions De Danger Completes

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311 Toxique par contact avec la peau.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <<Organs>> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE ACRYLIC PROTECTIVE LACQUER

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ACRYLIC PROTECTIVE LACQUER
No du produit APL-a, EAPL400H, ZE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Fabrication d'équipements électriques
Utilisations déconseillées Nous n'avons actuellement pas d'informations sur les utilisations identifiées. Elles seront ajoutées à la présente fiche de sécurité lorsque disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ELECTROLUBE. A division of HK
WENTWORTH LTD
ASHBY PARK, COALFIELD WAY,
ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE
LE65 1JR
UNITED KINGDOM
+44 (0)1530 419600
+44 (0)1530 416640
info@hkw.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Flam. Aerosol 1 - H222
Pour l'homme	Skin Irrit. 2 - H315; Eye Irrit. 2 - H319; Repr. 2 - H361d; STOT Single 3 - H336; STOT Rep. 2 - H373
Pour l'environnement	Non classé.

Classification (1999/45/CEE)

Xn; R48/20. Repr. Cat. 3; R63. Xi; R36/38. F+; R12. R67.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Risques Physiques et Chimiques

Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur. En cas de vidange faite en présence de flammes nues ou de corps incandescents, la bombe aérosol risque de s'enflammer.

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient TOLUÈNE
Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



Mention D'Avertissement Danger

ACRYLIC PROTECTIVE LACQUER

Mentions De Danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils De Prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P280	Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Conseils De Prudence Supplémentaires

P260	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
P321	Traitement spécifique (cf. avis médical sur cette étiquette).
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P313	Consulter un médecin.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P332+313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337	Si l'irritation oculaire persiste:
P362	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P410+412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

2.3. Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

TOLUÈNE	30-60%
No CAS : 108-88-3	No CE : 203-625-9
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 Repr. 2 - H361d STOT Single 3 - H336 STOT Rep. 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304	Classification (67/548/CEE) F;R11 Repr. Cat. 3;R63 Xn;R48/20,R65 Xi;R38 R67

ACRYLIC PROTECTIVE LACQUER

BUTANONE 10-30%		
No CAS : 78-93-3	No CE : 201-159-0	Numéro D'Enregistrement: 01-2119457290-43
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 EUH066 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H336	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xi;R36 R66 R67	
BUTANE 10-30%		
No CAS : 106-97-8	No CE : 203-448-7	
Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220	Classification (67/548/CEE) F+;R12	
SOLVENT NAPHTHA (petroleum, light) <0.5%		
No CAS : 64742-95-6	No CE : 265-199-0	
Classification (CE 1272/2008) Non classé.	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. Xi;R37. N;R51/53. R10.	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires Sur La Composition

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin. Consulter un médecin.

Ingestion

Sans objet

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent. Use tepid water for rinsing

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Utiliser : Poudre. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

ACRYLIC PROTECTIVE LACQUER

Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

Risques particuliers

Compte tenu de la taille réduite de l'emballage, le risque d'inhalation de gaz de combustion ou de fumée est minime.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Bien ventiler.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir également la rubrique 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Ramasser et éliminer le produit déversé comme indiqué dans la rubrique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
BUTANE	VLEP	800 ppm	1900 mg/m3			
BUTANONE	VLEP	200 ppm	600 mg/m3	300 ppm	900 mg/m3	
TOLUÈNE	VLEP	100 ppm	375 mg/m3	150 ppm	550 mg/m3	R3

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

R3 = Substance classée toxique pour la reproduction catégorie 3

ACRYLIC PROTECTIVE LACQUER

BUTANONE (CAS: 78-93-3)

DDSE

Industrie	Dermique	Long terme	1161	mg/kg/jour
Industrie	Inhalation.	Long terme	600	mg/m3
Consommateur	Dermique	412	mg/kg/jour	
Inhalation.	106	mg/m3		
Oral	31	mg/kg/jour		

CPSE

Eau douce	55.8	mg/l
Eau de mer	55.8	mg/l
ITER	709	mg/l
Sédiment	284.7	mg/kg
Sol	22.5	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Conditions de procédé

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de vapeurs, porter un appareil respiratoire approprié à filtre combiné (type A2/P3). EN14387

Protection des mains

Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Gants en caoutchouc nitrile, PVA ou Viton sont recommandés. Gloves should conform to EN374

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées et bien ajustées si les projections sont probables. EN166

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol. Liquide
Couleur	Blanc.
Odeur	Caractéristique.
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Densité relative	0.780-0.900 @ 20 C (68 F)
Pression de vapeur	0.87 kPa @ 25 °c (77 F)
Point d'éclair (°C)	<0 (32 F) CF (Creuset fermé).
Température d'auto-inflammation (°C)	410/550 (770/1022 F)
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)	1.8
Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)	10

9.2. Autres informations

Description De La Volatilité	Volatil
------------------------------	---------

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

ACRYLIC PROTECTIVE LACQUER

10.1. Réactivité

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non déterminé.

Polymérisation Dangereuse

Ne polymérise pas.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec les acides et les alcalis.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Métaux en poudre. Métaux alcalins. Métaux alcalino-terreux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation

Nocif par inhalation. Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Une forte concentration de vapeurs peut irriter l'appareil respiratoire et provoquer des maux de tête, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

Contact avec la peau

Le produit a un effet dégraissant de la peau. Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche.

Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux.

Voie D'Exposition

Inhalation.

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

BUTANE (CAS: 106-97-8)

Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)

658 mg/l (vapeurs) Rat 4 heures

TOLUÈNE (CAS: 108-88-3)

Dose Toxique 1 - DI 50

5000 mg/kg (oral rat)

SOLVENT NAPHTHA (petroleum, light) (CAS: 64742-95-6)

Dose Toxique 1 - DI 50

>6800 mg/kg (oral rat)

Dose Toxique 2 - DI 50

>3000 mg/kg (oral lapin)

Concentration Toxique - CL 50

>10.2 mg/l/4 h (inhalation rat)

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Aucune donnée n'a été trouvée concernant les effets possibles sur l'environnement. Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

ACRYLIC PROTECTIVE LACQUER

12.1. Toxicité

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

TOLUÈNE (CAS: 108-88-3)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l

24

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l

19.6

SOLVENT NAPHTHA (petroleum, light) (CAS: 64742-95-6)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l

3.77

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l

7.4

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité :

Le produit est insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités

Ce produit est emballé en conformité avec les dispositions quantité limitée de CDGCPL2, ADR et à IMDG. Ces dispositions permettent le transport d'aérosols de moins de 1 litre emballés dans des cartons de moins de 30kg brut d'être exemptés de contrôle à condition qu'ils soient étiquetés conformément aux exigences du présent règlement pour montrer qu'ils sont transportés en quantité limitée. Aérosols pas emballés doit montrer

14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN) 1950

No. UN (IMDG) 1950

No. UN (ICAO) 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN 2.1

Classe ADR/RID/ADN Class 2

No. D'Étiquette ADR 2.1

Classe IMDG 2.1

ACRYLIC PROTECTIVE LACQUER

Classe/Division ICAO

2.1

Étiquettes De Transport



14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS F-D, S-U

Code restriction de tunnel (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information requise.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)

Aucune autorisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Émise Par	Helen O'Reilly
Date de révision	APRIL 2013
Révision	4
No FDS	10319

ACRYLIC PROTECTIVE LACQUER

Phrases - R (Texte Intégral)

R12	Extrêmement inflammable.
R11	Facilement inflammable
R10	Inflammable.
R38	Irritant pour la peau.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R36	Irritant pour les yeux.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R48/20	Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mentions De Danger Completes

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes <<Organs>> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.